



## Déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission:

*Moderniser l'éducation et la formation: une contribution essentielle à la prospérité et à la cohésion sociale en Europe – Projet de rapport d'avancement conjoint 2006 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail « Education et Formation 2010 »<sup>1</sup>*

Adoptée par le Bureau exécutif du CSEE  
6-7 décembre 2005

President  
Président  
Doug McAvoy

Vice-Presidents  
Vice-Présidents  
Odile Cordelier  
Christoph Heise  
Radovan Langer  
Jörgen Lindholm  
Marjatta Melto

General Secretary  
Secrétaire Général  
Martin Römer

Treasurer  
Trésorier  
George Vansweevelt

### **Le CSEE accueille favorablement les recommandations sur la participation des partenaires sociaux**

En réponse au projet de rapport d'avancement conjoint 2006 sur le programme de travail Education et Formation 2010, le CSEE se réjouit tout d'abord de l'approche adoptée dans le rapport 2006 sur le double rôle de l'éducation et de la formation, qui est essentiel pour les objectifs tant économiques que sociaux de la société. Si l'on compare avec l'approche retenue dans le réexamen à moyen terme de la Stratégie de Lisbonne, le rapport 2006 « Education et Formation 2010 » adopte une approche plus équilibrée.

Par ailleurs, le CSEE se réjouit particulièrement de la recommandation visant à mettre en place, d'ici 2008, dans tous les pays, des mécanismes permettant de coordonner la réalisation du programme de travail au niveau national, et en faisant plus particulièrement intervenir les partenaires sociaux.<sup>2</sup> La participation des syndicats d'enseignants au niveau national tant à la phase de préparation qu'à la phase de prise de décisions et à la phase de mise en place des initiatives de « Education et Formation 2010 » revêt une importance cruciale pour le programme de travail. Toutefois à ce jour, seul un très petit nombre de pays ont consulté régulièrement les syndicats d'enseignants sur le processus Education et Formation 2010. Le CSEE en appelle instamment aux gouvernements afin qu'ils mettent en œuvre la recommandation du rapport 2006 sur la participation des partenaires sociaux.

S'agissant de la participation des partenaires sociaux au processus, le CSEE se réjouit de la mise sur pied en 2005 du Groupe de coordination « Education et Formation 2010 » (GCEF) dont les partenaires sociaux, y compris le CSEE, sont membres. Le CSEE recommande depuis de nombreuses années la création d'un tel Groupe de coordination.

Le CSEE a souligné précédemment le manque d'attention apporté au secteur préscolaire dans le processus « Education et Formation 2010 »<sup>3</sup> et se réjouit tout particulièrement de l'attention accrue portée dans le rapport à l'importance cruciale que revêt l'investissement dans le secteur préscolaire et à la reconnaissance du rôle de l'enseignement préscolaire dans la prévention de l'exclusion sociale.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> COM(2005)549, 10 novembre 2005. Corrigendum: COM5(2005)549final/2, 30 novembre 2005.

<sup>2</sup> Ibid, p. 12.

<sup>3</sup> Recommandations du Conseil du CSEE, 2004.

<sup>4</sup> COM5(2005)549final/2., p. 11.

## **Promouvoir le développement professionnel continu des enseignants, améliorer les conditions de travail et augmenter les investissements dans l'éducation**

Le CSEE prend note que le rapport 2006 souligne que le développement professionnel continu (DPC) des enseignants demeure un réel défi; le CSEE en appelle donc aux gouvernements pour qu'ils collaborent avec les organisations membres du CSEE pour assurer le développement professionnel continu des enseignants et pour s'assurer que les orientations actuellement développées dans le cadre de la Campagne du CSEE « *L'Europe a besoin des enseignants* » soient utilisées. Lancée en 2004, la Campagne du CSEE "*L'Europe a besoin des enseignants*" met l'accent sur l'amélioration de la formation initiale des enseignants, sur le recrutement et le maintien en nombre suffisant d'enseignants qualifiés afin de maintenir la qualité de la profession enseignante et même de l'améliorer et sur le développement professionnel comme une partie intégrante de la profession enseignante.

Le CSEE note que l'amélioration de la formation des enseignants et des formateurs figure parmi les principales priorités identifiées par les rapports d'avancement nationaux comme moyen d'améliorer la qualité des systèmes d'éducation.<sup>5</sup> L'annexe au rapport indique que peu de pays « *sont explicites sur le défi que constitue l'amélioration du statut ou de la rétribution des enseignants en tant que mesure pour répondre au vieillissement de la population* » (annexe, p. 29). Le CSEE souligne que, parallèlement à l'amélioration de la formation des enseignants, il est indispensable d'améliorer les normes régissant les conditions de travail et niveaux de rémunération de ces derniers afin d'accroître les performances du système d'éducation dans son ensemble.

En ce qui concerne l'investissement dans l'éducation, le CSEE réitère l'exigence énoncée dans sa position sur la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne: il est absolument indispensable que les gouvernements investissent dans l'éducation. Le rapport 2006 signale que cinq pays consacrent moins de 4% de leur PIB à l'enseignement, et quatre autres pays y consacrent juste un peu plus de 4%.<sup>6</sup> Le progrès enregistré dans l'augmentation des dépenses publiques pour l'éducation est très faible, la moyenne de l'UE passant de 4,% en 2000 à 5,2% en 2002. Par ailleurs, le rapport souligne que l'investissement des employeurs dans l'enseignement n'a pas progressé et il y a peu de signes de mesures d'incitation de la part des gouvernements pour corriger la situation.

### **Le CSEE met en garde contre des recommandations spécifiques du rapport relatives aux moyens d'accroître les investissements et aux partenariats public-privé**

Le CSEE souligne que le projet de rapport 2006 fait des recommandations risquées quant aux moyens d'accroître l'investissement. D'une part, la Communication réclame un accroissement des investissements privés dans l'enseignement par le biais d'une prise en charge des frais d'inscription ou d'autres moyens permettant d'accroître le financement privé de l'enseignement. Mais, d'autre part, l'annexe à la Communication souligne qu'à l'analyse des rapports nationaux, « *la prestation privée de services d'éducation ou la réforme des mécanismes de financement prennent rarement en*

---

<sup>5</sup> Annexe, p. 13.

<sup>6</sup> Communication, p. 26.

*compte les effets qu'elles pourraient avoir sur l'équité » (p. 20). L'annexe souligne que seules les discussions portant sur les frais demandés aux étudiants de l'enseignement supérieur sont accompagnées de « réflexions quant à leurs effets sur l'équité et quant aux mesures qui pourraient les atténuer, telles que des prêts ou des bourses pour les familles moins aisées. » (p. 20). Le CSEE souligne avec force qu'il est de la responsabilité publique des gouvernements de financer et de garantir l'égalité d'accès à une éducation publique de qualité pour tous les citoyens.*

En outre, le CSEE souligne que les recommandations de la Communication concernant les « partenariats d'apprentissages » sont très problématiques: « *il convient en priorité d'améliorer la gouvernance à l'aide de partenariats d'apprentissage, surtout aux niveaux régional et local, en tant qu moyen de partager les responsabilités et les coûts entre les acteurs concernés (établissements, pouvoirs publics, partenaires sociaux, entreprises, associations, etc.)* » p. 11). Le CSEE souligne qu'une formulation positive quant à la nécessité de partenariats pour améliorer la gouvernance et l'élaboration des politiques ne devrait, en aucun cas, déboucher sur une diminution de la responsabilité des gouvernements lorsqu'il s'agit de financer l'enseignement et d'y assurer l'égalité d'accès. Les partenariats public-privé ne devraient pas davantage entraîner le transfert des travailleurs du secteur public vers le secteur privé. Les contrats de longue durée entre le secteur privé et le secteur public réduisent la flexibilité d'adaptation aux changements de la politique et des objectifs en matière d'éducation ; en fait, ils peuvent également s'avérer plus coûteux que les mécanismes de financement traditionnels.

### **Davantage de mesures doivent être prises pour garantir la participation des partenaires sociaux au plan national**

En ce qui concerne la consultation et la participation des partenaires sociaux au niveau national, le CSEE souligne que dans la majorité des 32 pays participant à « Education et Formation 2010 », les syndicats d'enseignants n'ont absolument pas été consultés avant la soumission des rapports d'avancement nationaux à la Commission, au printemps 2005. Dans certains pays, le gouvernement n'a même pas informé la Commission parlementaire de l'éducation de cet exercice et, dans d'autres pays, le gouvernement était réticent à fournir le rapport national lorsqu'il lui a été demandé après soumission à la Commission.

Par ailleurs, le CSEE souligne que la première vague de « clusters » d'activités d'apprentissage entre pairs lancée en 2005 n'a pas réussi à assurer la participation des syndicats aux visites d'étude organisées à ce jour au niveau national dans quatre pays. Le CSEE sait que la Commission insiste pour que les autorités nationales organisant les activités d'apprentissage entre pairs impliquent les partenaires sociaux du pays hôte. Le CSEE encourage fortement la Commission et le Conseil à prendre des mesures supplémentaires pour assurer la participation des partenaires sociaux, notamment en invitant des représentants des partenaires sociaux européens à participer à la phase de planification des activités d'apprentissage entre pairs, comme c'est le cas, par exemple, pour la procédure régissant les activités d'apprentissage entre pairs de la formation professionnelle dans le contexte du programme Leonardo de Vinci.

### **Accélérer les efforts visant à garantir l'éducation et la formation tout au long de la vie et améliorer le niveau des résultats scolaires**

S'agissant des cinq « benchmarks » (repères) de l'UE dans le secteur de l'éducation, le rapport d'avancement 2006 ne mentionne aucun progrès significatif du pourcentage

d'élèves qui achèvent l'enseignement secondaire supérieur, ni la moindre baisse du pourcentage d'élèves ayant un mauvais niveau de lecture, mais bien une légère diminution du nombre d'élèves quittant l'école sans diplôme. Comme le CSEE le rappelle, s'il est manifeste que ces trois repères ne seront pas atteints en 2010, les efforts consentis pour aller de l'avant dans ces domaines sont d'une importance capitale pour garantir une société européenne durable et inclusive. Même si certains repères sont liés aux thèmes des activités d'apprentissage entre pairs prévues en 2006, il faut examiner plus avant la question de savoir comment ces repères sont compatibles avec les objectifs du processus Education et Formation 2010 dans sa totalité. Quant au repère portant sur les taux de participation dans l'éducation et la formation tout au long de la vie, le CSEE se réjouit de l'appel contenu dans le rapport 2006, lancé aux Etats membres afin qu'ils augmentent leurs efforts pour la mise en place d'ici 2006 des stratégies cohérentes et globales d'éducation et de formation tout au long de la vie, comme décidé par le Conseil européen en 2003.